



**MAIRIE DE BURLATS**  
(Tarn)

**N° 2023\_03**

**ARRÊTÉ PORTANT ORGANISATION  
DE LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE**

Le Maire de la commune de Burlats,

**Vu** le CGCT, et notamment ses articles L. 1424-8-1 à L. 1424-8-8 issus de la loi de modernisation de la sécurité civile n° 2004-811 du 13 août 2004,

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 29 juin 2023,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Il est institué dans la commune de Burlats une réserve communale de sécurité civile.

**Article 2 :** La mission de la réserve communale de sécurité civile est d'apporter, dans le champ des compétences communales, son concours au maire en matière :

- d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune ;
- de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres ;
- d'appui logistique et de rétablissement des activités.

**Article 3 :** L'organisation et le fonctionnement de la réserve communale sont déterminés par un règlement intérieur approuvé par délibération.

**Article 4 :** Tout habitant de la commune a vocation à pouvoir être intégré, sur la base du bénévolat, à la réserve communale. Il y est admis par décision du maire mentionnée à l'article 5. Cet engagement est formalisé par la signature conjointe d'un acte d'engagement à la réserve.

**Article 5 :** Monsieur Jean-Charles DEFORET, conseiller municipal délégué à la sécurité, est chargé, sous l'autorité du maire, d'organiser et de diriger l'action de la réserve communale. Il reçoit délégation afin de signer avec chacun des réservistes l'acte d'engagement à la réserve.

**Article 6 :** Madame Nadine ETIEN conseillère municipale, est nommée coordonnatrice, de la Réserve communale de Sécurité Civile du village de Burlats.

**Article 7 :** Monsieur le Maire et Madame la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Monsieur le préfet, à Monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie de secours et à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Roquecourbe

Fait à BURLATS, le 18 décembre 2023

Le Maire,

**Serge SÉRIEYS**